

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Le vingt-deux septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 12/09/2017

Date d'affichage : 13/09/2017

Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, LE SAOUT Gérard. GUIHARD Gaëlle

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. EVEN Fabienne. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LEMEUNIER Denis. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel

Absents excusés : WILMOTTE Lénaïck – Pouvoir à HAMON Annie. DE BLASIO Stefano – Pouvoir à COCAIGN Lionel

Absents :

A été élu secrétaire de séance : Ghislaine LE GAC DE LANSAUT

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. CHAPELLE SAINT HERBOT : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC, VALIDATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

Madame Le maire présente le projet de réhabilitation de la chapelle Saint Herbot à partir du diagnostic réalisé par le cabinet d'architectes CALC à Morlaix.

Ghislaine LE GAC DE LANSALUT demande pourquoi il est prévu de mettre un lambris rouge alors qu'il est bleu actuellement.

Il est précisé que ce diagnostic a été présenté en commission Travaux le 5 septembre 2017.

Madame HAMON précise que c'est une couleur que l'on retrouve souvent dans les églises et chapelles. Elle précise toutefois que cela peut être encore revu.

Madame Le Maire indique que la Commission Travaux a opté pour la restauration complète pour un montant prévisionnel estimé de 155 334, 50 € HT.

A ce montant, s'ajoute le coût de l'étude diagnostic qui s'élève à 9 500 € HT qui est également éligible aux subventions.

Ainsi le coût prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

Postes de dépenses	Montant HT prévisionnel
Étude Diagnostic	9 500 €
Travaux	155 334, 50 €
CT, SPS, ...	3 500 €
Total	168 334,50 €

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal souhaite solliciter :

- Le conseil départemental au titre des interventions en faveur du patrimoine religieux non protégé. Il intervient pour les communes de la strate de Taulé à hauteur de 20 %. L'aide est plafonnée à 30 000 €. La mission Étude - Diagnostic est éligible. En ce qui concerne les travaux, seuls les lots qui concernent le clos et le couvert sont éligibles. Ainsi, les lots électricité et peinture sont à sortir de l'assiette éligible.
- Le Conseil Régional au titre de « la politique ordinaire » en faveur du patrimoine non protégé. Le taux de subvention maximal est de 25 % (travaux et Étude-Diagnostic) de l'assiette éligible.
- Le conseil régional au titre du dispositif « skoaz ouzh skoaz » : La subvention versée par le conseil régional peut être majorée de 10 % (plafonnée à 10 000 €) en cas de mobilisation financière de la population si le soutien atteint 1% du coût de l'investissement.

Dans ce cadre, le conseil municipal souhaite aussi organiser une souscription publique en faisant appel à la Fondation du Patrimoine.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeur	Montant en €	% d'intervention
Conseil Départemental	28 530,50	16,95 %
Conseil Régional –politique ordinaire	42 083,60	25 %
Conseil Régional – skoaz ouzh skoaz	10 000 ,00	5,94%
Commune	87 720,40 €	52,11 %
Total HT		

Madame Le Maire précise que l'octroi de ces subventions est conditionné à la mise en place d'un programme de valorisation qui doit prévoir une ouverture sur 60 jours par an dont 25 dimanches et jours fériés.

A ce sujet, Margot BORGNE précise qu'une réunion est programmée le 3 octobre avec les associations susceptibles d'animer le lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le projet s'élevant à 168 334,50 € HT.
- approuve le plan de financement ci-dessus,
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 28 530,50 €
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif en faveur de la protection du patrimoine non protégé à hauteur de 42 083,60 €
- sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif « skoaz ouzh skoazh » à hauteur de 10 000 €
- valide le principe d'une souscription publique avec le soutien de la fondation du patrimoine
- Autorise le Maire à consulter les entreprises
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION : Michel ARGOUARCH ne participe pas au vote.

ADOpte AVEC 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Daniel TOUS)

2. TRAVAUX DE LA ROUTE DE LA GARE

Madame Le Maire indique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. MODIFICATION DU DISPOSITIF D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS

Par délibération du 9 juin 2017, le conseil municipal a décidé de reconduire le dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques instauré en 2016 avec le versement d'une aide à hauteur de 25 % du montant TTC du cout de la destruction, plafonné à 25 €.

Depuis, Morlaix communauté nous a informés de la modification de leur procédure d'intervention. Morlaix communauté continuera à financer à hauteur de 50 % du montant TTC du cout de la destruction, plafonné à 50 € mais versera cette aide directement aux communes.

Ainsi, la commune de Taulé versera aux administrés, sur présentation de la facture acquittée, une aide représentant 75 % du montant TTC de la prestation plafonnée à 75 €.

La commune se fera rembourser auprès de Morlaix Communauté.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau dispositif.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. TRANSFERT DE COMPÉTENCES A MORLAIX COMMUNAUTÉ : RAPPORT DE LA CLECT

Les travaux menés par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) réunie en séance des 3 avril et 17 mai 2017 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT joint en annexe.

Les propositions formulées dans le rapport concernent :

- un transfert de personnel à compter du 1^{er} avril 2017 dans le cadre de la compétence Plan Local d'urbanisme pour la ville de Morlaix,
- un transfert dans le cadre de la compétence tourisme à compter de l'année 2017 : Sensation Bretagne. Ce transfert concerne les communes de Carantec, Locquirec et Plougasnou.
- la prise en compte des compétences « Eau et Assainissement » à compter du 1er janvier 2017, sans attribution de compensation et l'acceptation du principe de la neutralisation des effets négatifs (cas des déséconomies d'échelle et de perte de trésorerie) pour les communes remplissant les conditions définies dans le rapport de la CLECT.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport des CLECT des 3 avril et 17 mai 2017 dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Vu les dispositions de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, notamment l'article 68,

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie en séance des 3 avril et 17 mai 2017,

Le Conseil municipal est invité à :

- **adopter** les modalités des transferts : du Plan local d'urbanisme (transfert de personnel à compter du 1^{er} avril 2017), du Tourisme (adhésion de Morlaix Communauté à Sensation Bretagne en lieu et place des communes de Carantec, Locquirec et Plougasnou) et de l'Eau et l'Assainissement (neutralisation des effets négatifs du transfert sur certaines communes) ;
- **préciser** :

- que le transfert du Plan local d'urbanisme est réalisé avec la mise en place d'une attribution de compensation pour la ville de Morlaix,
- que le transfert du Tourisme-Sensation Bretagne est réalisé avec la mise en place d'une attribution de compensation pour les communes de Carantec, Locquirec et Plougasnou,
- que le transfert de l'Eau et l'Assainissement est réalisé sans mise en place d'une attribution de compensation ;
- **approuver** le rapport de la CLECT réunie les 3 avril et 17 mai 2017 dans les conditions de majorité requise à l'article L5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ;
- **autoriser** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. HABITAT INDIGNE : PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS

La commune de Taulé est parfois sollicitée pour des demandes d'intervention de locataires demeurant dans des logements pouvant être qualifiés selon les cas d'indignes, d'indécents ou ne respectant pas le règlement sanitaire départemental.

Morlaix Communauté a conventionné avec SOLIHA via un marché à bon de commande pour la réalisation de ces diagnostics appelés « Diagnostic Technique Logement ».

Morlaix Communauté prend à sa charge 50 % du coût et la commune doit prendre en charge l'autre moitié.

Le coût unitaire est de 270 € HT.

La commune peut également solliciter la réalisation d'un contrôle après travaux pour un prix unitaire de 150 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de valider la participation financière de la commune de taulé à hauteur de 50 % des diagnostics et d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Une discussion générale se déroule puisque certains estiment que ce n'est pas à la commune de prendre en charge le coût du diagnostic mais au propriétaire concerné.

Madame Le Maire précise que la loi lui impose de réaliser ou de faire réaliser ces diagnostics au titre de ses pouvoirs de police et qu'il n'est pas possible de refacturer au propriétaire.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 15 VOIX POUR, 2 ABSECTIONS (Denis LEMEUNIER et Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC) et 6 VOIX CONTRE (Daniel TOUX, Lionel COCAIGN, Stefano DE BLASIO, Joëlle MORVAN, Philippe CLECH, Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR)

6. MISE EN ŒUVRE DE CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Madame Le Maire présente la démarche initiée par le conseil départemental, Brest Métropole Océane et la Ville de Brest visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics ayant des difficultés à accéder au marché du travail en introduisant dans les marchés publics des clauses d'insertion.

Le Département propose à toutes les collectivités qui le souhaitent de mettre ces clauses d'insertion dans leurs marchés.

Cela passe par l'adhésion de la commune au dispositif via la signature de la charte départementale relative à la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics.

Madame le Maire précise que si le conseil se prononce favorablement, le marché relatif à l'aménagement de la route de la gare sera concerné.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à signer la charte.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE PAIEMENT PAR INTERNET POUR LES USAGERS

Considérant que la Commune de Taulé est désireuse de participer au programme de modernisation de l'administration et contribuer au développement de l'administration électronique,

Considérant qu'il est possible de bénéficier d'un outil de paiement en ligne mis en place par la DGFIP, que ce dispositif permet aux usagers de régler leur factures directement en ligne 24h/24 et 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement, ni d'envoi postal,

Considérant que ce dispositif renforce l'efficacité du recouvrement améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la commune,

Considérant que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement de la plate-forme de télépaiement que le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement du GIE Carte bancaire (actuellement 0,25% de la créance payée + 0,05 € par transaction)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention régissant la modalités de mise en œuvre de TIPI et d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. GESTION DU DOMAINE : RECTIFICATION DE LIMITES CADASTRALES

Monsieur et Madame LE NAN sont propriétaires des parcelles cadastrées C0940 et C746.

A la suite d'une demande d'urbanisme, il a été constaté une erreur matérielle du cadastre portant sur la limite de la parcelle C0940 et le chemin communal.

Après vérification auprès des services de la publicité foncière, et au regard des plans du cadastre, le géomètre du cadastre qui s'est rendu sur place a conclu à un mauvais tracé de la limite séparative.

Il convient donc de faire appel à un géomètre pour rétablir la limite. Les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur et Madame LE LAN.

Le conseil Municipal est sollicité pour émettre un accord de principe sur cette régularisation.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 22 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR)

Il est précisé que Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR s'abstient car elle estime que, si l'erreur vient du cadastre, ce dernier doit en supporter les frais

9. CLÔTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DES GENETS

Madame Le Maire propose de clôturer le budget annexe du lotissement des genêts suite à la passation des dernières écritures comptables.

Il est donc demandé au conseil municipal de clôturer le budget annexe du lotissement des genets au terme de l'exercice 2017 et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX VICTIMES D'IRMA

Madame Le Maire rappelle les dramatiques conséquences du passage de l'OURAGAN IRMA notamment pour les îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy. Elle indique par ailleurs, que

l'association des maires de France a lancé un appel à la solidarité nationale pour apporter une aide aux sinistrés.

Il est proposé à l'assemblée que la commune de Taulé s'associe à ce mouvement de solidarité nationale en faveur des sinistrés de Saint Martin et de Saint Barthélémy en versant une subvention exceptionnelle de 500 €.

Une discussion s'engage sur le montant à attribuer. Certains conseillers souhaitent donner plus. Madame Annie HAMON indique que ce montant correspond à la pratique usuelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- apporter son aide aux sinistrés de Saint Martin et de Saint Barthélémy ;
- de verser la somme de 500 € à La Fondation de France.

DÉCISION : ADOPTÉ AVEC 19 VOIX POUR ET 4 CONTRE. (Philippe CLECH, Christine MOGUEN, Joëlle MORVAN et Daniel TOUS)

Il est précisé que les personnes ayant voté contre souhaitaient que le montant attribué soit plus important.

11. RAPPORT ANNUEL DU GITE DE PENZE POUR L'EXERCICE 2016-2017

Madame Le Maire a présenté le rapport annuel 2016/2017 du gîte de Penzé.

Les principales données sont les suivantes :

Nuitées : 1273

Petits déjeuners : 128

Repas : 102

Paniers pique-nique : 9

Madame Le Maire présente ensuite un bilan des 5 dernières années :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nuitées	891	1070	873	1167	1273
Petits déjeuners	337	230	117	221	128
Repas	206	116	88	136	102

Paniers pique-nique	-	36	2	1	9

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce rapport annuel du gîte de Penzé.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Madame Annie HAMON indique qu'il y a une personne intéressée par reprendre la gestion du gîte.

Elle ne peut pas en dire plus car la personne n'a pas encore officiellement déposé de dossier

➤ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

• Urbanisme – travaux :

Guy CAR indique que la commission s'est réunie le 5 septembre dernier. Le compte-rendu sera joint à celui du conseil.

Pour la salle communale, le planning des travaux fait état d'une réception en mars 2018.

Après la pause estivale, les travaux ont repris à un rythme satisfaisant.

L'aménagement de logements sociaux au lotissement du Pérentes a également été abordé en commission. Des rencontres ont eu lieu avec Finistère Habitat pour avancer sur le projet. Il n'y a pas, à ce stade, de projet d'aménagement.

Guy CAR présente ensuite une esquisse de l'aménagement projeté sur la ZA des Ajoncs. Il précise que cet aménagement relève de la compétence de Morlaix Communauté. Le permis d'aménager devrait être déposé en octobre.

Enfin, Guy CAR indique qu'il y a des problèmes d'infiltration au boulodrome et à la salle communale de Penzé. Un couvreur est intervenu à Penzé et le problème est normalement réglé.

Pour le boulodrome, des devis sont en cours.

Il indique également que Thibault MARREC a réalisé les travaux de mise en accessibilité des toilettes de la mairie et souligne la qualité de son travail.

- Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD fait le point sur la rentrée scolaire en donnant les effectifs.

Jean Monnet : 156 enfants (173 l'année dernière)

Saint-Joseph : 95 (93 l'année dernière)

Penzé : 58 (59 l'année dernière)

Il indique également qu'il y a une nouvelle directrice à l'école Jean Monnet, Madame Aurélie BOULCH.

Il précise que le nouveau fonctionnement du parking de l'école est satisfaisant et que les derniers travaux restant à effectuer permettront de parfaire la situation.

Michel ARGOUARCH regrette que le projet initial de stationnement en marche arrière, validé en commission ait été modifié.

Gérard LE SAOUT précise que l'entreprise chargée des travaux ne pouvait pas le réaliser ainsi à cause du marquage au sol et qu'il aurait fallu reprendre l'enrobé sur toute la surface.

Des formations aux premiers secours ont été proposées aux associations de la commune selon deux formules. Elles vont être organisées avec la Croix Blanche.

Hervé RICHARD poursuit en annonçant que le semi-marathon se déroulera le 5 novembre. Il fait appel à toutes les personnes intéressées pour être bénévole.

Il indique également que le téléthon aura lieu le week-end du 2 et 3 décembre. Il est cette année organisé à Henvic.

- Affaires sociales :

Gaëlle GUIHARD annonce les prochaines dates :

- Le 8 octobre aura lieu le repas des aînés au Tal Ar Milin avec l'animation sur place.
- Le don du sang aura lieu le lundi 30 octobre. Les bénévoles sont les bienvenus.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT fait le point sur le programme voirie. IL informe les membres du conseil que les travaux prévus sont presque terminés. Seuls quelques finitions restent à réaliser.

Il indique ensuite être en cours de négociation pour le bungalow de l'atelier.

Michel ARGOUARCH demande pourquoi l'entreprise n'a pas répondu favorablement à certaines demandes de particuliers. La question sera posée à l'entreprise.

- Tourisme, Culture et cadre de vie :

Margot BORGNE a rencontré les élèves de Suscinio qui travaillent sur le bois de Saint-Herbot et en particulier sur le projet de panneau. La réunion avec les riverains aura lieu en novembre.

Pour la refonte du site internet, le travail se poursuit. Les associations et les commerçants ont reçu un courrier leur demandant de transmettre les informations qu'ils souhaitent voir figurer sur le site.

Le plan de ville est également en cours de réactualisation.

L'opération initiée il y a deux ans sur le gaspillage alimentaire va être poursuivie cette année avec une nouvelle opération de pesage et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Margot BORGNE fait appel aux bénévoles pour le pesage qui se déroulera du 2 au 13 octobre. Isabelle PORZIER parle de la « table du troc », expérimentation mise en place dans un collège pour limiter le gaspillage.

En fin de séance, les films réalisés pour les journées du patrimoine sont diffusés.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 22h10

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	

ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	